

#### **COMPTE-RENDU**

### **CONSEIL MUNICIPAL**

# **Du 11 juillet 2023**

- 1. Approbation du PV du dernier conseil municipal en date du 13 juin
- 2. Désignation d'un secrétaire de séance
- 3. Périmètre de la réserve naturelle de la Tourbière
- 4. Création poste d'agent technique à temps non complet (17,5/35H)
- 5. Désherbage bibliothèque
- 6. Tarif cantine et périscolaire
- 7. Tarif guitare et dessin
- 8. Commission patrimoine: Jongkind et lutrins
- 9. SDH: opération de réhabilitation thermique aux Tourterelles / garantie d'emprunt
- 10. Achat d'une parcelle à l'AEP
- 11. Convention avec Elans Solidaires
- 12. Subventions
- 13. Point sur le SMA
- 14. Augmentation du temps de travail d'une animatrice à l'école publique
- 15. Création de deux emplois d'adjoint administratif 2ème classe
- 16. Questions diverses

Date de convocation: 30/06/2023

Membres élus: 19; en fonction: 19; présents: 14; votants: 17

Sous la présidence de Madame Barani Marie-Pierre, Maire de Chabons

<u>Membres présents</u>: BARANI Marie-Pierre, ORTUNO Michelle, BOZON Pierre, PERON Catherine, RIVIERE Denis, PELLERIN Annick, DURAND Lionel, COMBET Stéphane, BRECHET Alexandre, VIAL Ludivine, GAILLARD Claude, MEYER Sylvie, MARTIN David, MEUNIER-BLANCHON Emma.

<u>Membres absents et représentés</u>: CHARLETY Philippe donne pouvoir à BARANI Marie-Pierre, BURTIN Nicole donne pouvoir à PELLERIN Annick, LEDEUIL Estelle donne pouvoir à DURAND Lionel

Membres absents: GUILLERMIN Romuald, LACROIX Franck

# 1. Approbation du PV du dernier Conseil Municipal en date du 13 juin

Adopté à l'unanimité.

### 2. Désignation du secrétaire de séance

Catherine Péron est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

### 3. Périmètre de la réserve naturelle de la Tourbière

Madame le Maire explique qu'une étude de faisabilité est actuellement en cours pour modifier le périmètre de protection préfectoral de la réserve naturelle de la Tourbière.

Grégory Maillet, conservateur de la Réserve Naturelle, et Ludivic Quay, chargée de missions à la demande de l'Etat, présentent le projet de nouveau périmètre de protection de la Réserve Naturelle de la Tourbière, afin

de recueillir d'éventuelles remarques des conseillers municipaux. D'ici fin septembre un document sera envoyé à la Commune et il conviendra de l'amender ou le commenter si besoin. En 2024, une enquête publique sera organisée.

# 4. Création poste d'adjoint technique à temps partiel (17,5/35H)

Madame le Maire rappelle que suite au départ à la retraite d'un adjoint technique à temps complet (Luigi Mercuri) il y a deux ans, il avait été décidé de ne pas le remplacer mais de recruter à la place un apprenti.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, l'apprenti Tristan Coupier aura fini son contrat d'apprentissage auprès des services techniques. Après consultation avec le responsable des services techniques et l'adjoint en charge des services techniques, il semble opportun de renforcer les équipes en créant un nouveau poste d'adjoint technique à temps non complet (17,5/35H) et de ne pas reprendre d'apprenti dans la mesure où le poste en question est un besoin pérenne de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour la création de cet emploi à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre. En fonction des CV reçus, le Conseil Municipal s'accorde pour dire qu'un recours à des apprentis pourra être envisagé si aucune candidature n'est jugée satisfaisante.

Adopté à l'unanimité.

# 5. Désherbage bibliothèque

L'élue en charge de la bibliothèque expose que des ouvrages non empruntés ont été déclassés et mis en désherbage, on compte environ 151 ouvrages (54 adultes, 84 jeunesses).

Cette dernière propose de mettre ses livres en vente lors d'une vente au déballage afin de récolter des fonds, les tarifs de l'an passé sont conservés.

Mme le Maire propose au conseil de délibérer pour valider ce nouveau désherbage et la vente des livres. Adopté à l'unanimité.

# 6. Tarif et règlement cantine et périscolaire

Mme le Maire propose la réactualisation des règlements et tarifs pour le périscolaire (cantine et garderie).

Madame le Maire explique que pour toucher la subvention de la CAF pour le périscolaire – que la Commune ne touche plus depuis plusieurs années n'ayant pas de directeur du périscolaire diplômé – il faut que les tarifs de la cantine et du périscolaire soient modulés avec le quotient familial pour tous les usagers (Châbonnais et extérieurs). Actuellement les tarifs cantine n'étaient modulés par le quotient familial que pour les Châbonnais, les extérieurs payaient un tarif unique.

La Commission finances s'est réunie et propose de ne pas changer les tarifs pour les Châbonnais qui ont déjà été augmentés l'année dernière mais de moduler les tarifs pour les personnes extérieures selon les tarifs suivants :

#### **CANTINE**

| Quotient familial | Tarifs pour la pause méridienne (cantine + garderie) |            |  |  |
|-------------------|--|------------|--|--|
|                   | Châbonnais   | Extérieurs |  |  |
| < 500             | 3,50 €   | 4,50 €     |  |  |
| 500 à 749         | 4,10 €   | 4,90 €     |  |  |
| 750 à 999         | 4,50 €   | 5,30 €     |  |  |
| 1000 à 1249       | 4,90 €   | 5,70€      |  |  |
| 1250 à 1499       | 5,30 €   | 6,10 €     |  |  |
| ≥ 1500            | 5,70 €   | 6,50€      |  |  |

| Enfant allergique                    | 2,30 € | 3 € |
|--------------------------------------|--------|-----|
| (panier repas fourni par la famille) |        |     |

#### **GARDERIE**

|               | Accueil de loisirs périscolaire<br>Paiement à la ½ heure |        |  |  |  |  |
|---------------|--|--------|--|--|--|--|
|               | Tarif pour les Châbonnais Tarif pour les extérieur       |        |  |  |  |  |
| QF 0 à 750    | 0,9 €  | 1,10 € |  |  |  |  |
| QF 751 à 1500 | 1,30 €   | 1,50 € |  |  |  |  |
| QF > à 1501   | 1,50 €   | 1,70 € |  |  |  |  |

La Commission finances propose de rajouter au règlement les mentions suivantes :

« Si le quotient familial n'est pas renseigné, le tarif maximum sera appliqué.

En cas de déménagement sur une commune extérieure en cours d'année scolaire, le tarif « enfants domiciliés à l'extérieur » sera alors appliqué. Si une famille extérieure à Châbons déménage à Châbons en cours d'année, le tarif « Châbonnais » leur sera alors appliqué. »

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour valider ce nouveau règlement et les tarifs proposés par la Commission finances.

Un élu s'abstient. Adopté à la majorité des voix.

# 7. Tarif cours de guitare et cours de dessin

#### **COURS DE GUITARE**

Mme le Maire propose la réactualisation des règlements et tarifs pour les cours de guitare.

Actuellement, le professeur de guitare est payé 21€ net par heure de cours, il est proposé de le rémunérer 23 € net.

Pour compenser en partie cette augmentation, il est proposé d'augmenter le tarif des cours de guitare (30 minutes) d'un euro soit 16 € pour les Châbonnais et 21 € pour les personnes extérieures à Châbons.

### Les cours de guitare représenteraient :

- 30 séances de 30 mn/élève
- Coût pour un châbonnais : 16 euros la ½ h
- Coût pour une personne non châbonnaise: 21 euros la ½ h

La commune continuerait à prendre en charge 5 euros par élèves Châbonnais.

Vu la délibération n°2017-07-02 mettant en place le règlement et les tarifications pour les cours de guitare et compte tenu du succès de cette activité il est proposé aux élus de :

- Signer une nouvelle convention avec profession sport 38 pour l'année scolaire 2023/2024
- Fixer les tarifs suivants : un tarif de 16 € par cours d'une durée d'1/2 heure pour les chabonnais, et de
  21€ par cours d'une durée d'1/2 heure pour les extérieurs pour l'année scolaire 2023/2024

#### **COURS DE DESSIN**

Mme le Maire propose que le tarif des cours de dessin instaurés en 2023 reste inchangé pour la saison 2023/2024 soit 150 € par an pour les Châbonnais et 165 € pour les extérieurs.

Vu la délibération n°2023-0010 mettant en place le règlement et les tarifications pour les cours de dessin et compte tenu du succès de cette activité il est proposé aux élus de :

- Signer une nouvelle convention avec profession sport 38 pour l'année scolaire 2023/2024
- Maintenir les tarifs suivants : 150 € par an pour les Châbonnais et 165 € pour les extérieurs.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour valider ces éléments concernant les cours de guitare et les cours de dessin.

Adopté à l'unanimité.

### 8. Commission patrimoine: Jongkind et lutrins

Présentation du projet de la Commission patrimoine concernant les lutrins et panneaux qui seront installés dans Châbons au cours du mois d'octobre pour représenter « Châbons au fil du temps ».

Inauguration du parvis Jongkind le 17 septembre à 9h30.

# 9. SDH: opération de réhabilitation thermique aux Tourterelles / garantie d'emprunt

La SDH a entrepris des travaux de réhabilitation thermique de ses logements du lotissement les Tourterelles. La réhabilitation thermique porte sur 16 logements individuels. Pour réaliser ces travaux, la SDH a contracté un prêt qui court sur 25 ans soit jusqu'à 2050. La Commune a déjà délibéré pour prolonger le bail emphytéotique de 10 ans afin de couvrir la totalité de la période d'emprunt.

La SDH demande aujourd'hui à la Commune de donner son accord de principe pour se porter garante de cet emprunt.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe concernant la garantie d'emprunt.

# 10. Achat d'une parcelle à l'AEP

Sur la totalité des parcelles dont l'AEP est propriétaire autour du Gymnase, il convient dans un premier temps de faire l'acquisition des parcelles sur lesquelles se trouvent la maison d'habitation, son jardin, le parking du gymnase.

Il s'agit de la parcelle AB495 de 791 m² et de la maison d'habitation située sur la parcelle n°AB428 (bornage à faire). Il y aura création de servitudes notamment d'usage au profit de l'AEP, principalement pour l'accès au local chaufferie, à la cuve fioul, accès à l'école et au local de l'Union Châbonnaise (droit de passage).

Il est proposé d'en faire l'acquisition au prix de 40 000 € TTC et de prendre en charge les frais de bornage et notarié. Le Conseil d'administration de l'AEP a voté favorablement pour cette session.



Adopté à l'unanimité.

# 11. Convention avec Elans Solidaires (repas partage et ateliers numériques)

Il convient de donner pouvoir au Maire pour la signature d'une :

- convention d'occupation gratuite de la salle des fêtes (cuisine, salle et toilettes) une fois par mois, le mardi, pour les repas partage
- convention d'occupation gratuite de la salle du conseil municipal deux fois par mous le mercredi matin étant précisé qu'il n'y a aucun prêt de matériel.

Adopté à l'unanimité.

#### 12. Subventions

Deux demandes de subvention ont été réceptionnées pour le Stade Châbonnais et Just Dance. L'élue en charge des associations rappelle que les subventions sportives annuelles sont accordées suivant les catégories suivantes :

### 1) Association affiliée à une fédération

Nombre de châbonnais inscrits de – 18 ans × (20€ + 5€ de bonus)

Montant maximum de la subvention : 1200 € (hors bonus)

Application d'un bonus pour les associations qui respectent les consignes d'utilisation des locaux mis à leur disposition.

Soit pour le Stade Châbonnais qui a fait une demande = 39 (chabonnais -18 ans) x (20 +5) = 975 €

Les crédits sont prévus au budget. Il est proposé au Conseil de délibérer sur cette subvention.

Suite aux incidents et aux violations du règlement intérieur qui ont eu lieu lors de la Soirée Halloween organisée par le Stade Châbonnais, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix (4 élu s'abstiennent, 13 voix pour) de ne pas appliquer le bonus de 5€ cette année et de n'octroyer que 780 € de subvention au Stade Châbonnais pour l'année 2024.

#### 2) Association non affiliée à une fédération ayant ses propres locaux

Nombre de châbonnais - 18 ans x 15 €

Montant maximum de la subvention : 900€

Soit pour Just Dance qui a fait une demande = 51 (chabonnais – 18 ans) x 15 € = 765 €

Les crédits sont prévus au budget. Il est proposé au Conseil de délibérer pour valider cette subvention. Adopté à l'unanimité.

### 13. Point sur le SMA

Les élus ont rencontré deux parents d'élèves qui proposent le schéma suivant pour le Service Minimal d'Accueil.

Quel que soit le nombre d'institutrices en grève, si les ATSEM ne font pas grève, possibilité de garde de 40 enfants (10 enfants par ATSEM) si 4 ATSEM sont présentes avec critères de sélection (les deux parents travaillant, pas de possibilité de garde sur Châbons).

Si les ATSEM font grève, les parents vont faire le point fin septembre avec les parents volontaires pour organiser un système de garde à domicile.

Il est proposé aux élus de donner leur avis sur ce schéma. A l'unanimité, les élus sont d'accord pour maintenir leur position et de ne pas mettre en place de service minimum d'accueil quelles que soient les conditions.

### 14. Augmentation du temps de travail d'un emploi d'animatrice à l'école publique

Afin de répondre aux besoins de l'organisation des services scolaires et périscolaires à l'école publique, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail d'un emploi d'animatrice à l'école publique (celui de Leslie Perrin) qui à la rentrée fera les horaires suivants : 8h15-13h30 ; 14h-18h30 avec une pause de 30 minutes non incluse dans le temps de travail, contre 8h15-17h30 l'année dernière. Depuis le mois d'octobre 2022, la personne faisait en fait 1 heure complémentaire par jour et travaillait de fait 9,75h par jour sur un contrat de 9h.

D'un 28h annualisé, cet emploi passerait donc à 31h annualisé. La personne occupant le poste actuellement est d'accord pour cette augmentation du temps de travail.

Le tableau des effectifs sera modifié en fonction. Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Il est proposé au Conseil de délibérer pour valider ces subventions.

Adopté à l'unanimité.

# 15. Création de deux emplois d'adjoint administratif principal 2ème classe

Nos deux secrétaires administratives (Angélique Guillaud-Rollin et Catherine Varas) ont réussi l'examen professionnel d'adjoint administratif principal 2ème classe, qui va leur permettre de monter en grade dans la catégorie C. Afin qu'elles puissent avoir un emploi correspondant à leur nouveau grade, il convient de créer deux emplois d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet, à compter du 1er août. Leurs emplois précédents d'adjoint administratif territorial seront ensuite supprimés.

Il est proposé au Conseil de délibérer pour valider la création de ces deux emplois d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet à compter du 1er août.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget, le tableau des emplois sera modifié comme ci-dessous.

# TABLEAU DES EMPLOIS (A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AOUT)

| Grade ou emploi Cat Ancien Nouvel Durée Commentaire      |     |                 |          |        |  |
|--|-----|-----------------|----------|--------|--|
| Grade ou emploi  | Cat | Ancien effectif | effectif | hebdo  | Commentaire                                  |
|  |     |                 |          |        |  |
| FILIERE ADMINISTRATIVE                                   |     |                 |          |        |  |
| Attaché  | Α   | 1               | 1        | 22H    | Sandra BESSON                                |
| Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe              | В   | 1               | 1        | 22H    | Vacant - 1 emploi à supprimer en fin d'année |
| Adjoint Administratif Principal 1ère classe              | С   | 1               | 1        | 23H    | Sylvie VIAL                                  |
| Adjoint administratif                                    | С   | 0               | 2        | 35 H   | Catherine VARAS                              |
| Principal 2 <sup>ème</sup> classe                        |     |                 |          | 35 H   | Angélique GUILLAUD-ROLLIN                    |
| Adjoint Administratif                                    | С   | 3               | 3        | 35H    | Justine BARBIER (dispo)                      |
|  |     |                 |          | 35H    | 2 emplois vacants à supprimer en fin d'année |
|  |     |                 |          | 35H    |  |
| FILIERE TECHNIQUE  |     |                 |          |        |  |
| Agent de Maîtrise Principal                              | С   | 1               | 1        | 35H    | Cédric BRISA                                 |
| Agent de Maîtrise  | С   | 1               | 1        | 35H    | Paul MORESTIN-CADET                          |
| Adjoint Technique Principal                              | С   | 1               | 1        | 13,33H | Pascale GUILLERMIN                           |
| 2 <sup>ème</sup> classe                                  |     |                 |          |        |  |
| Adjoint Technique  | С   | 1               | 2        | 35H    | Jean-Philippe COUPIER                        |
|  |     |                 |          | 17,5 H | Vacant – en attente de recrutement           |
| FILIERE MEDICO-SOCIALE                                   |     |                 |          |        |  |
| ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> classe                  | С   | 1               | 1        | 33,25H | Vacant - 1 emploi à supprimer en fin d'année |
| ATSEM Principal 1ère classe                              | С   | 1               | 1        | 33,25H | Sylvie CLOR                                  |
| FILIERE ANIMATION  |     |                 |          |        |  |
| Adjoint d'animation Principal<br>1ère classe             | С   | 1               | 1        | 28H    | Roseline GROS                                |
| Adjoint d'animation Principal<br>2 <sup>ème</sup> classe | С   | 1               | 1        | 28H    | Vacant - 1 emploi à supprimer en fin d'année |

| Adjoint d'animation | С | 6 | 6 | 31 H   | Leslie PERRIN                                   |
|---------------------|---|---|---|--------|---|
|                     |   |   |   | 28H    | Elodie DERRE                                    |
|                     |   |   |   | 14,48H | Christiane GROPPI (en dispo)                    |
|                     |   |   |   | 6,3H   | Sylvie Hervé                                    |
|                     |   |   |   | 6,3 H  | Vacant (poste prévu pour Sophie – départ de     |
|                     |   |   |   |        | la Commune) poste à conserver dans l'attente    |
|                     |   |   |   |        | d'un recrutement                                |
|                     |   |   |   | 6,3 H  | Vacant (ancien poste de Nadine RAVIX –          |
|                     |   |   |   |        | retraite) poste à conserver dans l'attente d'un |
|                     |   |   |   |        | recrutement                                     |

Adopté à l'unanimité.

### 16. Questions diverses

- Marie-Pierre Barani : Aucun jeune ne s'est manifesté pour l'appel à projet « abri jeune ». Le projet est abandonné.
- Catherine Péron : Planning des salles presque finalisé.
- Pierre Bozon :
  - ☐ Eglise : des personnes extérieures au chantier ont été vues sur l'échafaudage ce week-end, la sécurité sera renforcée.
  - □ Contrôle pompier au niveau des salles communales, défaut constaté et corrigé
  - □ 14 juillet se prépare et le Comice agricole aussi
- Michelle Ortuno:
  - □ Barbecue de la Touvière
- Denis Rivière:
  - Elagage terminé
  - ☐ Entretien des haies des particuliers pose problème
  - Cars Région : mise à jour des arrêts de car pour matérialiser ceux manquants pour ceux sur la départementale + marquage au niveau de l'école privée
- Sylvie Meyer:
  - □ Encore beaucoup de monde au Magasin pour rien en juillet : grand succès
  - ☐ En septembre, une ouverture spéciale rentrée scolaire sera organisée